



Non respect du rôle d'associé

Par **francesco59180**, le **20/10/2016** à **17:04**

Bonjour,rnrnActuellement, président de SAS (spécialisée dans l'expertise à l'aide drones) associé à 50% avec une société, nous avons décidé de nous diriger vers une liquidation judiciaire cause "d'importante sous activité". Lors de la création de notre société, mon associé dirigeant lui-même depuis 10 années dans le milieu industriel m'a fait miroité son aide et "ses entrées" dans ce milieu, de plus il avait fait un apport en nature de divers éléments justifiés mais surtout d'une perche à ultrasons, qui selon ces dires fonctionnait mais qui demandait l'achat du drone pouvant la supporter. pour ma part j'ai fais un apport financier de 200000 euros. Durant deux années je me suis retrouvé seul à la barre de cette société, mon associé ne m'ayant apporté aucune aide, ni conseil, ni affaires (2 affaires en deux ans). Puis je me retourner contrer lui...pour son apport dont je n'ai jamais pu me servir et pour son manque d'intérêt total. Merci pour vos réponses. AF